



263 Rue de Paris Case 550  
93515 MONTREUIL cedex  
Tél : 01 48 51 51 83 – Fax 01 48 51 14 43  
E-mail : [cgtpolice@cgt.fr](mailto:cgtpolice@cgt.fr)  
Site Internet : [www.police.cgt.fr](http://www.police.cgt.fr)

## **LA PRESOMPTION D'INNOCENCE DANS LA POLICE NATIONALE...**

Notre collègue de Noisy-le-Sec a été mis en examen dans le cadre de ses fonctions, pour homicide volontaire. Cet intitulé n'est que la qualification pénale retenue et en aucun cas une condamnation. C'est pour cela que la CGT-Police demande au Ministère de l'Intérieur de prendre en charge la défense judiciaire du collègue, ainsi que d'assurer son traitement le temps de la procédure.

**Pour la CGT-Police, jusqu'à preuve du contraire, notre collègue bénéficie de la présomption d'innocence et c'est elle qui doit être mise en avant.**

**La légitime défense n'est pas retenue pour le moment**, du fait que le délinquant multirécidiviste a été tué d'une balle dans le dos. Cependant il était également armé et a lancé une grenade en direction de nos collègues...

La CGT-Police ne veut d'une énième opposition entre Justice et Police. Une Justice indépendante est l'un des piliers de notre démocratie.

La CGT-Police en profite pour rappeler que ceux ne sont pas les juges qui font les lois mais les politiques.

Notre Ministre de tutelle déclare aujourd'hui : « *Nous ne pouvons pas accepter qu'un policier soit d'abord blessé avant d'être en mesure juridiquement de riposter* ». Le président-candidat de son côté demande une « *évolution* » juridique dans un sens « *plus protecteur* » et une « *présomption de légitime défense* » pour les gendarmes et policiers. La CGT-Police est favorable à de telles mesures. Pourquoi aucune d'elles n'ont été mises en place ces 10 dernières années ?

Notre colère doit se tourner vers les « vrais » responsables de l'abandon de notre profession.

Une manifestation à plusieurs centaines de policiers en tenue sur les Champs-Élysées est une action impulsive, sans lendemain et surtout interdite par la Loi.

**Cet élan solidaire démontre un « ras le bol » général. Cependant les derniers textes entrés en vigueur peuvent nous permettre une action d'envergure de 24h pour l'exprimer légalement !!!**

**La défense de notre profession ne se fera qu'en fonction  
de notre implication à tous. Contactez-nous.**

Le Bureau Fédéral  
Montreuil le 26 avril 2012